



## **Demande d'abattage d'arbres protégés**

Selon l'article 15 de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPrPNP.

### **Enquête publique du 12 mai au 12 juin 2026**

Propriétaire	Commune d'Echandens
Parcelle N°	192
Nombre d'arbres	1
Essence	1 betula pendula
Motif	arbre mort
Compensation	oui
Essence	1 prunus avium

Le dossier est déposé au Greffe municipal, rte de la Gare 4 à Echandens, où les intéressés peuvent en prendre connaissance (sur rendez-vous) durant l'enquête publique.

La Municipalité

Echandens, le 12 mai 2026  
CBE/mdc—2026.016 – 7.3.2